



Numéro 2 – 22 septembre 2024

Le PLFSS de tous les dangers !

Le projet de loi de financement de la Sécurité Sociale 2025 n'est pas encore connu, mais les économies prévues par l'ancien gouvernement Attal ont été annoncées. Pourtant, rien que pour l'hôpital, la Fédération Hospitalière de France demande un rattrapage sur 2024 de 2,4 milliards d'euros supplémentaires et une réévaluation de l'ONDAM de l'ordre de 3,9 milliards d'euros pour 2025. Dans les mesures d'économies à l'étude, la mise en cause des ALD (affections de longue durée), les arrêts de travail, les transports sanitaires ...

Et l'on connaît la tentation du nouveau Premier Ministre de remettre en cause l'AME

Plus que jamais, la pétition lancée par Convergence des Services Publics est là pour sensibiliser et traduire la colère populaire. Les multiples témoignages de signature sur le terrain rapportent la richesse des échanges. Services publics et Sécurité Sociale seront aussi au cœur des mobilisations syndicales du 1^{er} octobre.

Le sous financement public de la prise en charge de la perte d'autonomie en accord avec l'austérité budgétaire !

La loi de financement de la sécurité sociale (LFSS) pour 2022, prévoyait d'ici 2025 un grand mouvement de fusion des différentes structures existantes (services d'aide à domicile -Saad-, services de soins infirmiers à domicile -Ssiad- et services polyvalents d'aide et de soins à domicile -Spasad) en une seule catégorie.

D'ici 2025, le modèle majoritaire des services à domicile doit en effet intégrer l'aide et le soin.

L'activité aide et soins devant être délivrée "par la même personne morale", les Ssiad devront demander une autorisation "aide" et les Saad une autorisation "soins",

L'obligation de continuité de service" 7j/7", a opté pour une "définition exigeante de la coordination de l'aide et du soin" (formations nécessaires, temps de partage de pratiques, poste spécifique de responsable de la coordination, désignation d'un interlocuteur de l'équipe d'intervenants auprès de la personne) et a intégré les obligations de formation continue et sur la qualité de vie au travail.

Mais, aucun budget conséquent supplémentaire ne sera dégagé alors que de nombreuses structures d'aide à domicile sont en grande difficulté financière ou en voie de cessation d'activité. Cette situation est même appelée à se généraliser compte tenu des menaces, si elles sont mises à exécution, de diminution des dotations aux départements qui

sont dénoncés pour leurs dépenses soi-disant responsables du déficit du budget de l'État !

D'autre part, concernant la loi "bien-vieillir" adoptée au mois d'avril, seuls 5% des décrets nécessaires à sa mise en œuvre ont été publiés.

Les forfaits soins et dépendance restent inchangés.

Concernant la participation financière de l'usager, aucune mesure de diminution du RAC (reste à charge) n'est envisagée et les tarifs d'hébergement seront ainsi en hausse.

L'attribution en 2023 de 100 millions d'euros, reconduite en 2024, est à un niveau très insuffisant au regard des situations de sous-financement, ce qui veut dire qu'il y a des

La pétition à la fête de l'Huma

Convergence des SP était présent avec la Coordination Nationale des Comités de défense des Hôpitaux à la fête de l'Humanité :



1279 pétitions y ont été recueillies. D'autres stands l'ont fait signer, comme le comité de défense de l'hôpital de Dourdan.

établissements qui ne pourront plus continuer leur activité et qui seront en rupture de trésorerie.

Une enquête commandée en 2023 par la FHF a montré la gravité de la situation dans les Ehpad de la fonction publique hospitalière (FPH), avec "85% des établissements en déficit" et un

La prise en charge de la perte d'autonomie est désormais menacée dans son existence et ses valeurs par la volonté d'économies.

déficit cumulé sur deux exercices [2022 et 2023] de 1,3 milliard d'euros", soit une situation qui laisse présager, sauf changement politique, d'un naufrage massif. Dans ces conditions, qu'en est-il des promesses de créations de plusieurs dizaines de milliers d'emplois d'ici 2030 ?

Affections de longue durée OFFENSIVE CONTRE LE REMBOURSEMENT A 100% DES ALD

- 1, 2,3, milliards d'économies sur les malades en ALD en 2025

- Puis d'autres d'ici 2027

- Et réforme structurelle permettant l'explosion des franchises médicales, des restes à charge, pour toutes et tous

A la demande de Mme Borne, alors Première ministre, l'inspection générale des finances (IGF) et l'inspection générale des affaires sociales (IGAS) ont publié en Juin un rapport : « **Revue de dépenses relatives aux affections de longue durée (ALD) pour un dispositif plus efficient et plus équitable** »

► **L'objectif est clair : des économies sur les malades de longue durée**

L'IGF et l'IGAS proposent dès le PLFSS 2025 « 7 mesures d'économies...qui conduisent à un transfert de charges direct ou indirect (via les primes des assurances complémentaires santé) vers les assurés » et « seize « propositions » activant des leviers plus structurels »

► **Ils précisent :**

dès le PLFSS 2025 « il pourrait y avoir des leviers de réformes permettant de générer des économies mobilisables dès 2025 (pour des montants cibles de **1 Md€, 2 Md€ et 3 Md€**) **pouvant monter en puissance** d'ici le terme de l'actuelle LPPF (*Loi de programmation des finances publiques*)

► **Dans l'immédiat sont proposés :** l'augmentation de franchises, la création de tickets modérateurs, la suppression d'exonérations de tickets modérateurs, l'assujettissement à l'impôt sur le revenu des indemnités journalières,...

La vie de la pétition

Le SNEP-FSU a fait signé 500 pétitions. D'autres sont arrivées de la CGT de l'hôpital de Montluçon, du comité des usagers de l'hôpital d'Aubenas, de Revin, de Vouziers, ou sont annoncées, de Montargis, Remiremont, Dourdan, Montreuil, signées en particulier lors de forums des associations



Pour la centralisation des pétitions et faire connaître vos initiatives :

Adresse postale : Convergence SP – 63 rue du Général Sarraill 94000 Créteil

Mail : convergencesantesecu@gmail.com

Maquette papier [sur le site de Convergence](#)

Il s'agit aussi de supprimer le 100 % d'une partie des ALD en éliminant certains actes « avec engagement du patient mieux informé ».

► Le 100 % des ALD ne couvre pas tous les frais :

les dépassements d'honoraires ou les franchises...ne sont pas couverts. Cela sert de prétexte au retour de la vieille proposition de « **bouclier sanitaire** » qui consisterait à ce que personne ne puisse avoir un reste à charge de plus de **1000 euros par an par exemple, généralisant ce montant défavorable à la masse des assurés.**

Ces propositions sont inacceptables :

- NON à toute remise en cause des ALD

- Nous voulons la suppression des franchises, des dépassements d'honoraires, nous voulons aller vers le remboursement à 100 % de la prévention et des soins nécessaires.

Au 24 septembre, 4772 signatures de la pétition sur internet

<https://www.leslignesbougent.org/petitions/en-finir-avec-les-restes-a-charge-pour-les-malades-17430/>

A ce jour, 2241 signatures papier ont été récupérées.

Beaucoup d'autres formulaires circulent encore dans la population